



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DECISION  PORTANT ENGAGEMENT DU GOUPE MUSICAL POTTER ROCK'N ROLL DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE (FEU DE LA SAINT-JEAN)	Décision 11/05/2023  N° DGS/2023/040

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la commune organise son traditionnel Feu de la Saint Jean, dans le cadre de la Fête de la Musique le 24 juin 2023,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite que cet événement soit accompagné d'une prestation musicale,

### DÉCIDE

#### Article 1 :

D'engager les artistes musiciens de l'association « POTTER ROCK'N ROLL », représentée par Monsieur Freddy DUMON en qualité de trésorier, afin d'animer par deux SET de 45 minutes la Fête de la Musique (Feu de la Saint-Jean) organisée par la commune de Luynes le samedi 24 juin 2023 au Parc des Varennes.

#### Article 2 :

Le montant de cette prestation est arrêté la somme globale de 1 200 € (MILLE DEUX CENTS EUROS). La commune prendra également à sa charge, le soir de la représentation, les frais de repas pour les musiciens.

#### Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Madame la Trésorière payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 11 MAI 2023

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 11 MAI 2023



Fait à LUYNES, 11 mai 2023



Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230511-DGS\_2023\_040-AR

